

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00429**

**LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES - TRAITEMENT DES POINTS NOIRS DU BRUIT - 2EME PHASE DE TRAVAUX - 6EME SERIE D'OPERATIONS - SUBVENTIONS A DES PARTICULIERS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 56

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 29 novembre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20181115-D20180042911-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181128

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018**

### **LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES - TRAITEMENT DES POINTS NOIRS DU BRUIT - 2EME PHASE DE TRAVAUX - 6EME SERIE D'OPERATIONS - SUBVENTIONS A DES PARTICULIERS**

La présente délibération a pour objet d'approuver une 6<sup>ème</sup> opération de travaux au titre de la phase 2017-2020 relative aux traitements des points noirs du bruit à savoir les logements les plus exposés aux nuisances sonores.

Cette 2<sup>ème</sup> phase des travaux (2017 – 2020) doit permettre de traiter 90 logements supplémentaires. La participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole pour les diagnostics correspond à un montant de 12 000 €.

Les précédentes décisions du Bureau ont permis de réaliser le traitement de 22 logements sur les communes de Saint-Genest-Lerpt, Saint-Chamond et Saint-Etienne pour un montant global de travaux de 128 067,55 € TTC (le montant du reversement de Saint-Etienne Métropole s'est élevé à 86 307,32 € au titre des aides de l'ADEME).

Cette 6<sup>ème</sup> série d'opérations concerne l'isolation de 5 logements sur la commune de Saint-Etienne.

Le montant du reversement de Saint-Etienne Métropole s'élève pour l'ensemble de ces travaux à 14 933,96 € pour un montant global de travaux de 19 555,31 € TTC.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles seront précisées les modalités de versement des participations financières.

Un tableau récapitulatif de ces opérations est joint à la présente délibération.

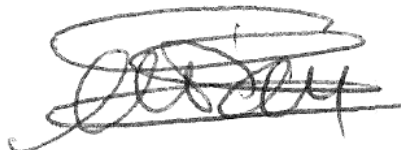
#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **acte le montant du reversement par Saint-Etienne Métropole à hauteur de 14 933,96€,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 11 article 6574 du budget DDURDDBRUIT de l'exercice 2018,**

- les recettes correspondantes de l'ADEME ont été perçues au budget DDURDDBRUIT de l'exercice 2015.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPERATION « RESORPTION DES POINTS NOIRS BRUIT »**

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Typologie	Prix de revient prévisionnel des travaux – € TTC (TVA 5.5%)	Montant de la subvention reversée par Saint-Étienne Métropole € TTC
Chalabi	4 Rue de Tardy 42100 St Etienne	Collectif	T2	5 615,77 €	4 492,62 €
Soliha BLI Loire	13 rue de Tardy 42100 St Etienne	Collectif	T4	4 982,28 €	3 985,82 €
			T4	2 158,93 €	1 372,00 €
			T4	4 639,40 €	3 711,52 €
			T4	2 158,93 €	1 372,00 €